

Forêt de Sénart La saison de chasse débute jeudi 10 novembre 2022

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Sénart. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2022-2023 débute le jeudi 10 novembre à Sénart.



Une activité limitée dans le temps

Organisée le jeudi en forêt de Sénart, la chasse **commencera le 10 novembre cette année**. Au total, durant la saison 2022-2023, l'ONF prévoit **13 journées** de chasse (cf. calendrier).

La forêt étant encerclée par la ville et arpentée par les promeneurs, cyclistes et cavaliers, **l'ONF encadre directement l'activité**. Entre ses personnels et les bénévoles, environ 30 personnes assurent le bon déroulement de la chasse tout en veillant au strict respect des règles de sécurité.

En pratique, une action de chasse s'effectue sur des miradors amovibles. Couvrant un périmètre d'environ 100 ha sur les 3 200 ha du massif, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace sur un autre secteur de la forêt.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à être attentif à la signalisation mise en place les jours de chasse : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

À quoi sert la chasse ?

La forêt de Sénart compte 2 types de grands animaux : sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre**, les chevreuils et sangliers **compromettent la régénération de la forêt**.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse, validé par le Préfet, définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.

CALENDRIER

NOVEMBRE : 10, 17 ET 24

DÉCEMBRE : 1, 8 ET 15

JANVIER : 5, 12, 19 ET 26

FÉVRIER : 2, 9 ET 16

RESTEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL AVEC L'APPLICATION MELCKONE

Les jours de chasse, l'application mobile Melckone vous indique en temps réel les zones concernées. Destinée aux promeneurs, randonneurs, cavaliers, vététistes et, plus largement, à tous les utilisateurs de la forêt, elle vise à faciliter la cohabitation entre tous les usages. Disponible gratuitement sur l'Appstore et Google Play.